International Organisation of Employers
Organisation Internationale des Employeurs
Organización Internacional de Empleadores
The Global Voice of Business

DOCUMENT D'ORIENTATION DE

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES EMPLOYEURS

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015 ET SES IMPACTS SUR LES ENTREPRISES

Contexte : des OMD aux ODD

LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD), ONT FOURNI UN CADRE POUR AGIR SUR LE DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELLE MONDIALE DE 2000 À 2015.

En 2012, pendant la Conférence Rio+20, les gouvernements se sont mis d'accord pour lancer un processus sous l'égide des Nations Unies, afin d'élaborer un ensemble d'objectifs universels permettant aux pays de mieux cibler et contrôler les progrès dans les trois dimensions du développement durable (sociale, environnementale et économique). Avant l'échéance des OMD, le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable s'est mis d'accord sur un ensemble de **17 Objectifs de développement durable** pour la période de l'après-2015, que l'on appelle les ODD. **L'Assemblée générale des Nations Unies visera à adopter le programme de développement pour l'après-2015 lors de sa 70ème session, qui se tiendra du 22 au 25 septembre 2015.**

À l'approche de l'étape finale, un processus intergouvernemental est en cours pour négocier un accord définitif sur les ODD et leurs **169 cibles associées**. Bien qu'il puisse y avoir des révisions de dernière minute, on n'attend pas de changements majeurs car le projet de document final est le résultat d'un accord durement acquis par les États membres de l'ONU et qu'il est la conclusion d'un dialogue multipartite sans précédent à l'échelle mondiale, incluant également l'OIE. **Ce document va façonner ce vers quoi, et comment, le développement va s'orienter dans l'avenir.**

L'avant-projet de document final est très différent des OMD puisqu'à côté des questions traditionnelles de développement comme la pauvreté, la gouvernance, la paix et la stabilité, il reconnaît également les **objectifs de croissance économique, d'emploi, d'industrialisation, d'innovation, de consommation durable et de modes de production** etc.

Le fait de reconnaître la croissance économique et les éléments nécessaires à un environnement propice aux entreprises en tant qu'objectifs, représente un grand progrès car il faut envisager le développement de manière intégrée et holistique. Si nous arrivons à sortir de la pauvreté, à créer et maintenir de l'emploi, à garantir la santé et l'éducation, les ressources devront être générées via des canaux publics et privés. Seules des entreprises durables et performantes peuvent contribuer au développement et à la prospérité de leur pays et de la communauté internationale.

Une autre différence entre les ODD et les OMD c'est que des **questions clés de l'agenda de l'Organisation internationale du Travail ont été intégrées dans la définition des objectifs, en particulier dans l'objectif 8.** Cela signifie que le BIT devra étoffer ses services, tels que conseils d'experts, solutions politiques, connaissances, outils et ressources pour aider les mandants de l'OIT à atteindre leurs objectifs.

Les 17 Objectifs de développement durable :

Objectif 1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
Objectif 2	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
Objectif 3	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Objectif 4	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
Objectif 5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
Objectif 6	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
Objectif 7	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
Objectif 8	**Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**
Objectif 9	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
Objectif 10	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
Objectif 11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
Objectif 12	Etablir des modes de consommation et de production durables
Objectif 13	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
Objectif 14	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
Objectif 15	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
Objectif 16	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
Objectif 17	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Les ODD les plus importants pour les entreprises sont :

Objectif 1. **Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde**

1.3 : Mettre en œuvre des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

Objectif 4. **Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

4.4 : D'ici à 2030, augmenter le nombre de jeunes et d'adultes disposant de compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

Objectif 8. **Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**

8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

8.6 : D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

8.8 : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

8.b : D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

Objectif 9. **Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**

9.3 : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés

9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

Objectif 10. **Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre**

10.4 : Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

Objectif 12. **Établir des modes de consommation et de production durables**

12.6 : Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité

Objectif 16. **Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes**

16.3 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité

16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Objectif 17. **Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser**

17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement

efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

Il est prévu que toutes les parties prenantes, y compris les entreprises, examinent l'ensemble des objectifs et des cibles, mais il conviendrait, après un premier examen, de se concentrer sur les points les plus importants pour les entreprises et leur vocation.

Lors de la définition des priorités et de l'élaboration d'un plan d'action, les entreprises ne doivent pas perdre de vue que l'on s'attend à de la transparence aux différentes étapes et à des progrès en matière de reporting. Les entreprises ont maintenant l'occasion d'influencer le débat national pour garantir une mise en œuvre bien adaptée.

Où en sommes-nous et quelles sont les prochaines étapes du processus de l'après-2015 ?

LA TROISIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT QUI S'EST TENUE DU 13 AU 16 JUILLET 2015 À ADDIS ABEBA A ÉTÉ ESSENTIELLE CAR ELLE A CRÉÉ UN CADRE POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015. LE PARAGRAPHE 16 DE L'ACCORD, QUI EST LIÉ À L'OBJECTIF 8, EST PARTICULIÈREMENT IMPORTANT POUR LES ENTREPRISES.

L'actuel projet de programme *(en anglais)* pour l'après-2015 a été discuté lors de la session de négociation fin juillet. L'Assemblée générale des Nations Unies adoptera le programme de développement pour l'après-2015 lors de la réunion qui se tiendra du 22 au 25 septembre 2015.

Les nouveaux objectifs et cibles prendront effet le 1er janvier 2016 et ils orienteront les décisions qui seront prises au cours des 15 prochaines années. Toutes les parties prenantes devront travailler à la mise en œuvre du Programme dans leur propre pays et au niveau régional et mondial.

Les cibles sont définies comme ambitieuses et mondiales, chaque gouvernement fixant ses propres cibles, en fonction de son niveau d'ambition et en tenant compte des situations nationales. Les objectifs et cibles seront suivis et revus en utilisant un ensemble d'indicateurs mondiaux. L'OIT est susceptible d'appuyer l'intégration du "travail décent" dans le paquet final des indicateurs des ODD. Le cadre mondial de suivi sera terminé d'ici à mars 2016. Une synthèse du processus de l'après-2015 *(en anglais)* peut être trouvée ici.

Messages clés pour une meilleure mise en œuvre des ODD

L'OIE A INFLUENCÉ LES DÉBATS VIA LE PACTE MONDIAL DE L'ONU ET LE *GLOBAL BUSINESS ALLIANCE*.

Tout en soutenant le développement des ODD qui défendent des objectifs importants pour éradiquer la pauvreté, améliorer la qualité de la vie et une durabilité avancée, l'OIE a participé au processus avec les principaux messages suivants :

- Les entreprises privées apporteront de nouvelles opportunités commerciales et de la croissance économique. Elles créeront des emplois, des revenus, du pouvoir d'achat et des moyens de subsistance, favorisant l'intégration, une meilleure équité économique et sociale et la stabilité politique.
- Pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement humain, il faut avant tout garantir les conditions permettant aux entreprises de réaliser des investissements et de prendre des initiatives menant à des solutions innovantes et à la création de richesses qui renforceront l'emploi.
- L'aide au développement devrait également être utilisée de manière durable pour financer les petites et moyennes entreprises (PME). Cela permettra à la fois d'augmenter les capacités de production des pays et d'atténuer la pauvreté.
- Même si certains facteurs communs tels que la bonne gouvernance, des investissements judicieux et de solides infrastructures stimuleront la croissance, les ingrédients et le rythme du développement durable ne seront pas le même pour tous. Chaque pays tracera sa propre voie pour contribuer à la durabilité et sera responsable des actions qu'il entreprendra pour y parvenir.

Les organisations internationales, les gouvernements nationaux et les entreprises elles-mêmes doivent garantir un environnement plus favorable et plus fiable pour mener à bien des opérations commerciales à l'échelle mondiale, en se basant sur les priorités stratégiques suivantes :

- créer un environnement réglementaire stable, soutenu par des politiques fiscale et économique rationnelles ;
- réviser les réglementations touchant les entreprises afin de garantir un environnement propice aux affaires et un impact favorable sur l'emploi tout en remplissant également leur rôle régulateur ;
- réformer les réglementations afin de surmonter les obstacles juridiques et administratifs à la formalisation ;
- faire en sorte de favoriser des gouvernements sains, ouverts et transparents, qui ne soient pas gangrenés par la corruption et l'incurie, s'efforçant d'offrir des opportunités d'investissements et de partenariat accessibles à tous ;
- protéger les droits de propriété et l'état de droit, en garantissant des systèmes efficaces d'application des lois ;
- arriver à une société inclusive et ouverte, avec d'égales opportunités pour tous.

L'importance des organisations d'employeurs dans le partenariat mondial

LES GOUVERNEMENTS DOIVENT COLLABORER AVEC LES ENTREPRISES, PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LEURS ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES, EN TANT QUE PARTENAIRES ESSENTIELS POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT ET METTRE EN ŒUVRE LES SOLUTIONS PRIORITAIRES INDISPENSABLES À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE.

Les entreprises doivent travailler étroitement avec les gouvernements et les institutions financières, via des mécanismes incluant des partenariats publics-privés, afin de garantir les financements, les investissements dans le savoir-faire et les ressources indispensables pour s'étendre, créer des emplois et contribuer à l'accroissement de leurs économies.

Même si les objectifs sont mondiaux, les cibles seront fixées localement afin de permettre aux pays d'aller de l'avant. Cela signifie que le dialogue politique sera intensifié au niveau national et que les organisations représentatives des entreprises et des employeurs devront être prêtes non seulement à contribuer mais également à faire partie des mécanismes de responsabilisation. Ceci souligne l'importance qu'il y a de consolider une coopération technique sur mesure pour les organisations d'employeurs et à renforcer leurs capacités afin de leur permettre de s'investir plus pleinement.

Quelle est la meilleure manière d'atteindre les ODD ?

L'OIE SOUTIENT L'APPROCHE AMBITIEUSE PRÉSENTÉE DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015.

2015
TIME FOR
GLOBAL ACTION
FOR PEOPLE AND PLANET

L'OIE espère vivement que le programme final qui sera approuvé en septembre sera réaliste en termes de processus de mise en œuvre. Toutes les agences des Nations Unies doivent être sur la même longueur d'onde afin de renforcer des partenariats efficaces avec le secteur privé ce qui permettra de libérer un énorme potentiel qui pourrait être avantageusement exploité pour atteindre les objectifs. Les organisations d'employeurs doivent être impliquées en amont à la mise en œuvre des ODD, car elles sont les mieux placées pour fournir des apports en fonction des besoins du marché du travail.

Pour de plus amples informations concernant le travail de l'OIE sur le programme de développement pour l'après-2015, prière de contacter M. Pierre Vincensini, Conseiller, à l'adresse : vincensini@ioe-emp.org

L'Organisation internationale des Employeurs (OIE) constitue le plus vaste réseau mondial du secteur privé. Avec plus de 150 fédérations membres employeurs à travers le monde, elle est reconnue comme le porte-parole mondial des entreprises dans les débats sur la politique sociale et du travail au niveau international.

International Organisation of Employers
Organisation Internationale des Employeurs
Organización Internacional de Empleadores
The Global Voice of Business

© IOE 2015 | 71 Av. Louis-Casaï | 1216 Cointrin/ Geneva
T: +41 22 929 00 00 | ioe@ioe-emp.org | www.ioe-emp.org